



**Portant réglementation temporaire
de la circulation sur une voie
communale en agglomération**

Le maire de THURINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) du 24 novembre 1967, modifiée en dernier lieu par arrêté interministériel du 6 juin 1977,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,

CONSIDÉRANT l'importance de la manifestation « fête du 8 décembre » qui se déroulera le 08/12/2025 organisée par l'association de l'ACT,

CONSIDÉRANT qu'en vue du bon déroulement de cette manifestation et afin d'éviter les accidents et encombrements, et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière la circulation et le stationnement dans l'agglomération de Thurins.

ARRETE

Article 1 : La circulation de tous véhicule, à l'exception des véhicules de secours sera interdite le **lundi 08 décembre 2025 de 12h à 23h59 :**

- Place Dugas,

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit :

- Le **lundi 8 décembre 2025 à partir de 12 h à 23h59 :**
 - Place Dugas (voir panneau)

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la commune sur la voie concernée et maintenue pendant toute la durée de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés.

Article 5 : Les occupants des immeubles riverains devront prendre éventuellement toutes précautions utiles pour sortir leurs propres véhicules.

Article 6 : Les véhicules qui stationneraient sur la voie publique aux heures et dates fixées par cet arrêté seront évacués aux frais des propriétaires.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

- L'association de l'ACT,
- À la Brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- La Police Municipale.

Fait à Thurins

Le 14 novembre 2025

L'Adjoint au maire délégué à la Voirie,
David VINCENT

mis en ligne le 14/11/2025

Affiché le 14 novembre 2025

